



ASBL SOBRO VZW

RAPPORT ANNUEL 2023

Lebegge Guido

Approuvé par l'assemblée générale du 22 avril 2024

Table de matière

1	Préambule.....	3
2	Rapport d'activités.....	4
2.1	Membres et leurs ayants-droits.....	4
2.2	Permanence sociale.....	5
2.2.1	Activités.....	5
2.2.2	Quelques chiffres-clés.....	5
2.3	Primes et interventions.....	8
2.4	Organisation d'événements.....	9
2.5	Avantages pour les membres.....	10
2.6	Communication.....	10
2.7	Organisation interne.....	10
2.7.1	Assemblée générale.....	10
2.7.2	Organe d'administration.....	12
2.7.3	Comité social.....	13
2.7.4	Secrétariat.....	14
3	Rapport financier.....	15
3.1	Compte de résultat.....	15
3.1.1	Recettes.....	15
3.1.2	Dépenses.....	16
3.2	Bilan.....	17
3.2.1	Les créances ouvertes.....	17
3.2.2	Placements et valeurs disponibles.....	18
3.2.3	Dettes.....	18
3.2.4	Fonds social.....	18
4	Conclusions.....	18
5	Les défis du futur.....	19
5.1	La permanence sociale.....	19
5.2	L'offre d'avantages et réductions.....	19
5.3	La communication.....	19
5.4	Satisfaction des clients.....	19
5.5	De nouvelles initiatives.....	19
6	Annexes.....	I
6.1	Comptes de résultats 2023.....	I
6.2	Bilan 2023.....	II

6.3	Listes de présences aux assemblées générales et aux réunions de l'organe d'administration...	III
6.3.1	Présences 2023 – Assemblée générale.....	III
6.3.2	Présences 2023 aux réunions de l'organe d'administration.....	IV
6.4	Marchés publics 2023	V
6.5	Voyages	VI

1 Préambule

Ce rapport annuel, plus qu'une réponse à des obligations légales, veut contribuer à la visibilité de l'association et de ses services.

Les pages suivantes contiennent plus d'explications et des données chiffrées sur les activités organisées en 2023 par l'association et les moyens financiers qu'elle y a consacré.

L'année 2023 a vu s'opérer quelques changements importants pour l'association : le déménagement et le lancement du site web.

Vous en apprendrez davantage au fil des pages.

2 Rapport d'activités

2.1 Membres et leurs ayants-droits

Le nombre d'employeurs, membres de SoBru, est passé de 17 à 18.

La Régie autonome communale Bourse a rejoint l'association le 1^{er} juillet 2023.

Ensemble, ils représentent 12.419 travailleurs, soit 109 bénéficiaires-titulaires de moins qu'en 2022. La différence provient d'un nombre plus correct de bénéficiaires enseignants de la Ville de Bruxelles.

Nom du membre	Nombre de bénéficiaires-titulaires
La Ville de Bruxelles	8.766
Le CPAS-Bruxelles	2.589
Le Mont-de-Piété	30
Les Cuisines bruxelloises	277
Asbl Aides aux Seniors bruxellois	48
Asbl Brufête	9
Asbl Les Bains de Bruxelles	64
Asbl Bruxelles-Musées-Expositions	22
Asbl BRAVVO	295
Asbl Jeunesse à Bruxelles	10
Les Maisons de quartiers	89
Asbl BaPa	23
Asbl Prosport	8
Asbl A.R.Br.E.	5
Asbl Centrale de l'Emploi	5
i-City	158
Entreprendre.Brucity	6
RCA Bourse	15

Il s'agit là de la situation du personnel en date du 31 décembre 2022, qui, comme le prévoient les statuts, a servi de base au calcul de la cotisation de membre pour 2023.

2.2 Permanence sociale

2.2.1 Activités

Deux assistantes sociales assurent une permanence sociale journalière au sein de l'association.

Les bénéficiaires peuvent consulter les assistantes sociales concernant des questions sociales, financières, familiales ou sur d'autres aspects de la vie quotidienne. Cela se fait sur rendez-vous téléphonique ou au bureau afin que chaque bénéficiaire puisse disposer du temps nécessaire. Une visite à domicile, à la demande du bénéficiaire, est également possible.

De plus, les statuts du personnel de la Ville et du CPAS prévoient qu'un membre du personnel faisant l'objet d'une procédure disciplinaire puisse joindre à ce dossier un rapport social rédigé par une assistante sociale de SoBru.

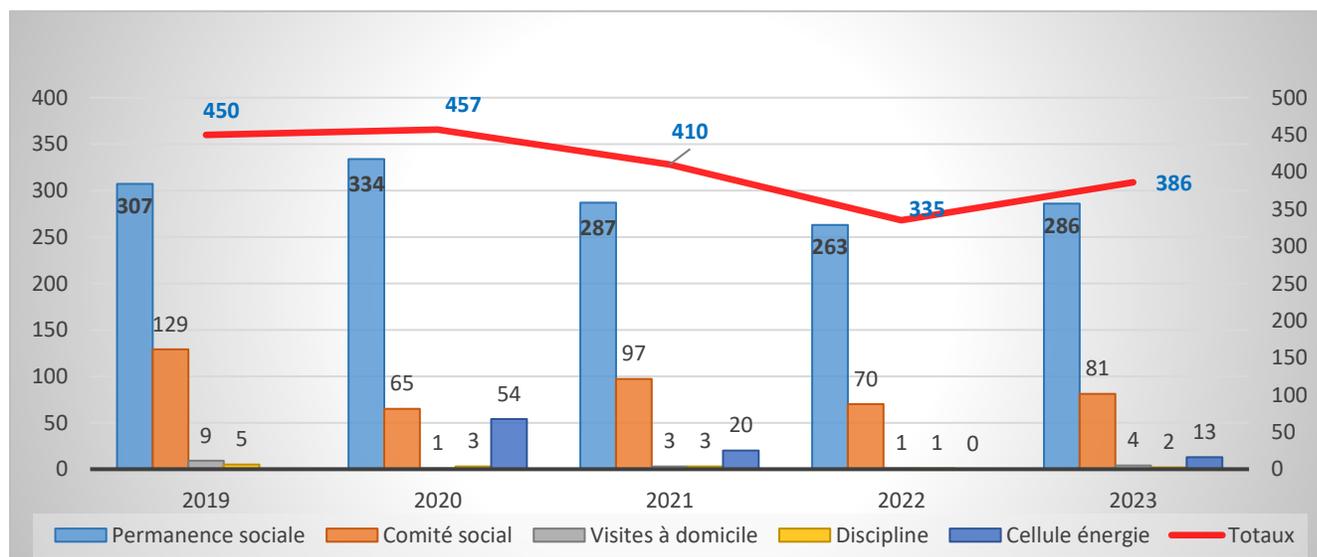
L'écoute, l'orientation, le conseil et l'information amènent régulièrement les assistantes sociales vers une demande d'aide financière. Dans ce cas, elles ont la possibilité de soumettre au comité social de l'association une demande d'aide financière par le biais d'un rapport social. Sur base du rapport social, le comité social de l'association peut accorder une avance, un prêt ou une aide financière non remboursable.

L'année 2023 a encore été une année d'adaptations des conditions de travail pour les permanences sociales. Les bureaux attribués au Front Office ne permettaient pas un accueil suffisamment confidentiel. Les entretiens se déroulent dès lors dans 2 salles de réunion dans le bâtiment Brucity (au 8^{ème}). Ces 2 bureaux sont côte à côte, ce qui permet aux assistantes sociales de pouvoir échanger, en cas de nécessité, en toute confidentialité.

Pour faire connaître le service social et les permanences sociales, les assistantes sociales ont confectionné un folder et des affiches fournissant des explications claires et précises. Ce long travail, mené à terme, était important car il permet une meilleure visibilité du service social auprès des partenaires.

2.2.2 Quelques chiffres-clés

Le diagramme ci-dessous démontre, par type de service, l'évolution, au cours des 5 dernières années, du nombre de personnes ayant fait appel aux services des assistantes sociales:

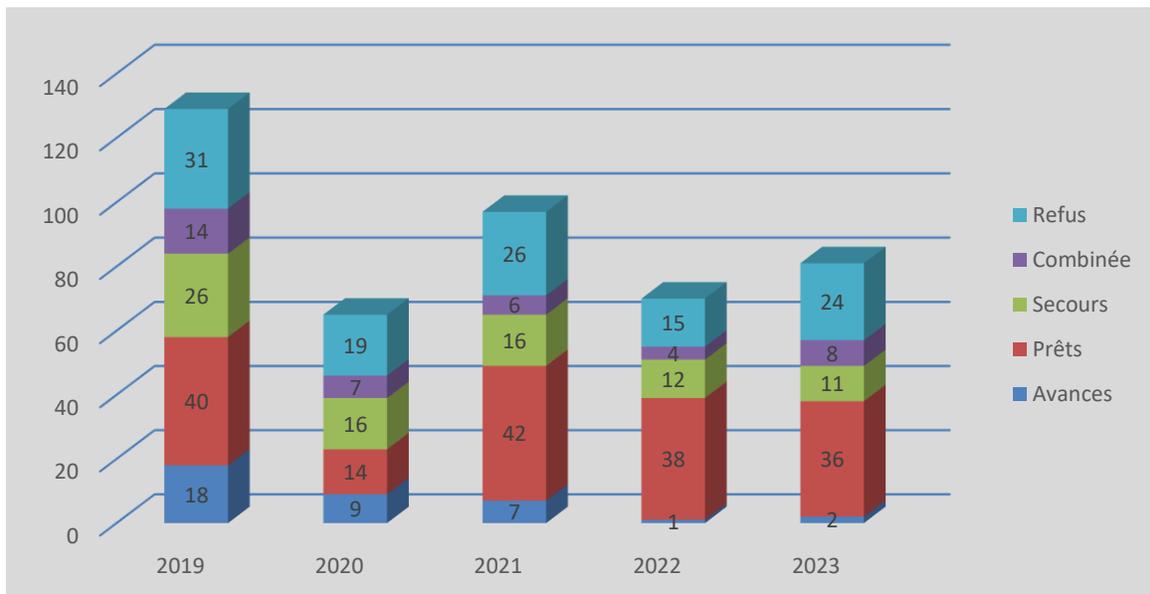
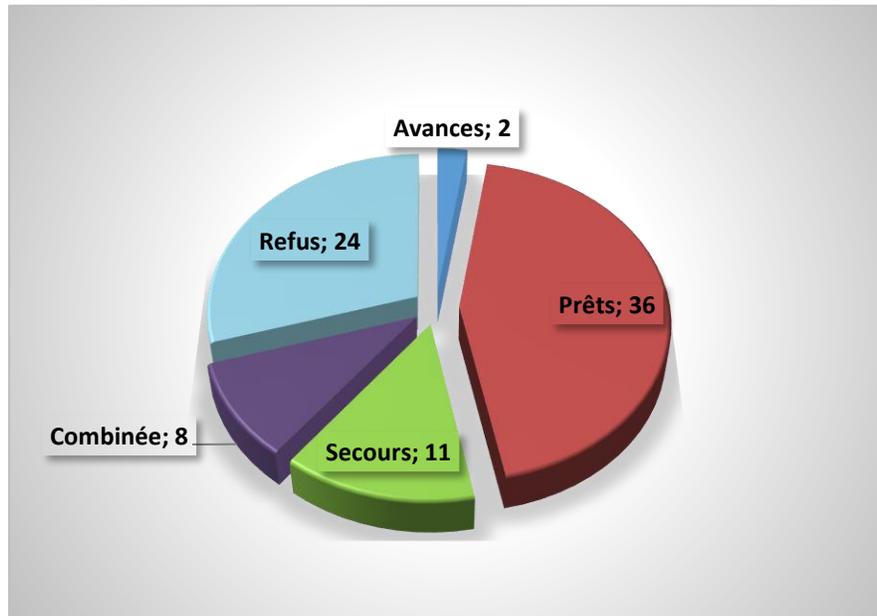


2.2.2.1 Aides financières

En 2023, le comité social s'est réuni 22 fois. 81 demandes ont été présentées.

Le premier graphique visualise la répartition proportionnelle des décisions du comité social prises en 2023.

Le second graphique démontre l'évolution des types de décisions prises par le comité social ces 5 dernières années. Vu que les montants accordés sont très différents, le nombre de demandes par type a été pris en considération.



Le comité a accordé 482,00 euros en avances, 39.470,70 euros en prêts sociaux et 8.936,32 euros d'aides financières non-remboursables.

2.2.2.2 Autres demandes d'aides

Lors des permanences et des visites à domicile, les assistantes sociales ont traité 305 demandes qui n'ont pas été présentées au comité social. Elles ont pu aider les personnes par l'écoute, en apportant leur aide pour compléter des documents divers, par une orientation ou encore en accompagnant la personne dans ses démarches.

Ces demandes ont été regroupées par thèmes plus généraux et reprises dans le graphique ci-après.



Le libellé « cellule énergie » regroupe les demandes reçues et traitées par les assistantes sociales avant de les avoir transmises à la cellule énergie du CPAS de Bruxelles.

Le terme « sécurité sociale » regroupe les questions relatives aux différents domaines de la Sécurité sociale, tels que l'assurance maladie et invalidité, les allocations familiales et la pension.

La catégorie « carrière » réunit les demandes concernant l'équilibre entre la vie privée et le travail. Les assistantes sociales aident à trouver des possibilités et alternatives pour retrouver cet équilibre et/ou à cibler la demande. La plupart de ces entretiens sont suivis d'une orientation vers le service RH adéquat de l'employeur concerné.

Le terme « autres demandes financières » fait référence aux questions de nature financière qui n'ont pas été soumises au comité social et qui n'ont pas un lien direct avec une situation d'endettement. Plusieurs de ces demandes ont pu être traitées par une négociation ou une orientation vers une solution plus appropriée.

Enfin, 1 demande a été reprise dans la catégorie « Autres demandes » parce qu'elle ne pouvait pas être classifiée dans l'une des autres catégories.

2.3 Primes et interventions

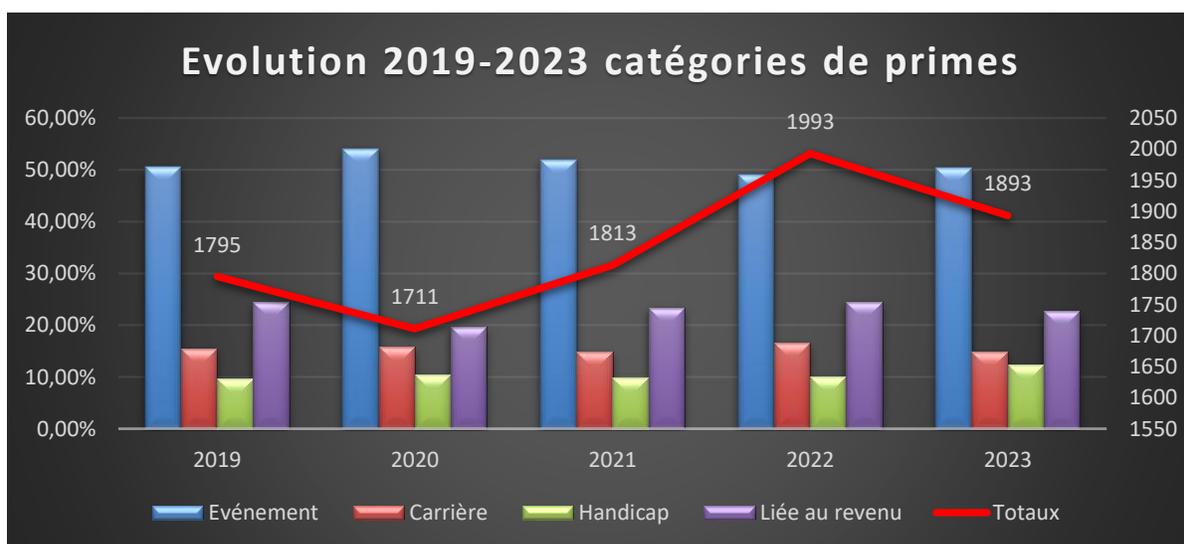
Le règlement sur les primes et interventions prévoit 4 types de primes ou interventions financières :

- Primes et interventions liées à un événement de la vie quotidienne;
- Primes liées à la carrière;
- Interventions pour les parents d'un enfant ouvrant le droit aux allocations familiales majorées suite à la reconnaissance d'un handicap;
- Enfin, il y a des interventions liées au revenu (intervention dans l'achat de lunettes, lentilles, appareil auditif ou prothèse dentaire). Le montant de l'intervention est déterminé en fonction du revenu annuel du membre du personnel.

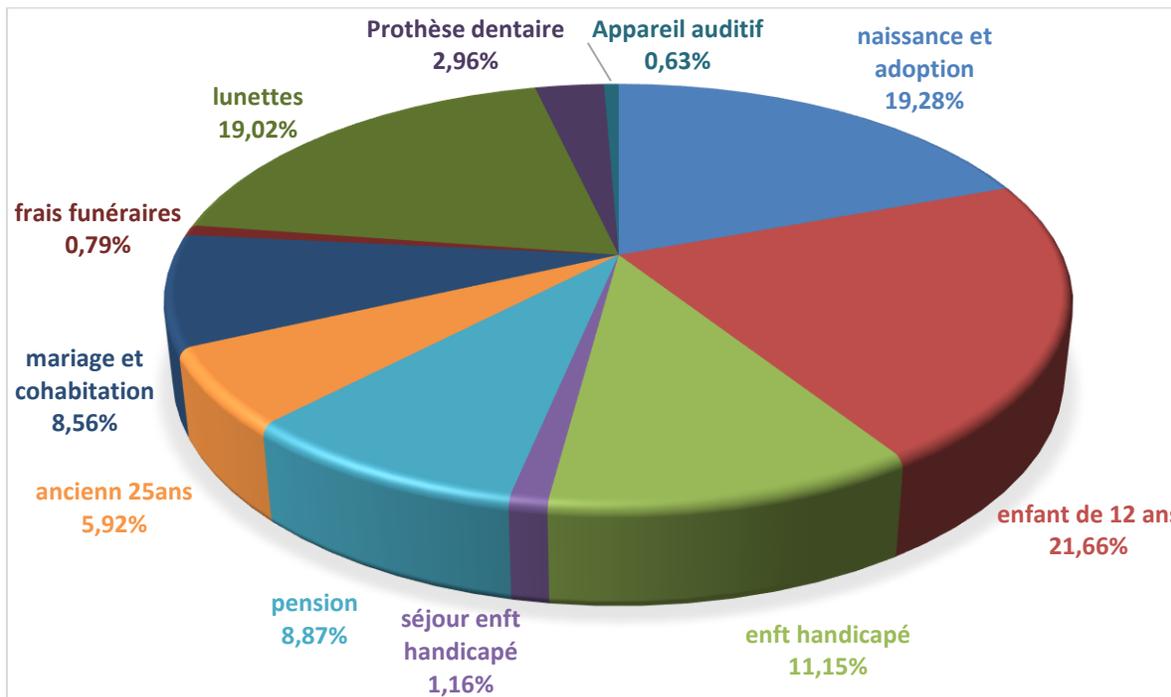
En 2023, 1.893 demandes ont été honorées.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des demandes par type de primes depuis l'introduction du nouveau règlement, en janvier 2016 :

<i>Primes et interventions</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
<i>Naissance et adoption</i>	385	413	395	370	399	377	379	365
<i>Enfant de 12 ans</i>	366	352	319	339	355	365	395	410
<i>Enfant en situation de handicap</i>	137	161	159	162	168	169	189	211
<i>Séjour enfant en sit.. de handicap</i>	13	8	10	12	11	11	11	22
<i>Pension</i>	187	171	177	183	153	165	178	168
<i>Ancienn 25ans</i>	90	94	73	95	116	103	151	112
<i>Mariage et cohabitation</i>	186	177	198	179	158	174	186	162
<i>Frais funéraires</i>	12	13	24	18	14	25	18	15
<i>Lunettes</i>	326	344	343	351	287	366	408	360
<i>Prothèse dentaire</i>	29	49	44	75	42	48	70	56
<i>Appareil auditif</i>	5	14	9	11	8	10	8	12
Totaux	1.736	1.796	1.769	1.795	1711	1.813	1.993	1893



Le diagramme suivant visualise la répartition proportionnelle par type de primes dans la totalité des demandes honorées en 2023:



2.4 Organisation d'événements

En 2023 la fête de Saint-Nicolas a été organisée.

Cette fête a eu lieu, au cirque Bouglione, le samedi 2 décembre. Les bénéficiaires ayant des enfants âgés de 2 à 10 ans et provenant de 13 employeurs membres pouvaient s'inscrire à la fête.

Les marchés nécessaires à l'organisation ont été attribués par l'organe administratif en octobre (voir [annexe 6.4 - Marchés publics 2023](#)).

939 familles se sont inscrites (921 en 2022). Au total, 1 772 adultes et 1 558 enfants ont été invités.

Le bon déroulement et la bonne coopération nous ont permis d'offrir des moments d'émerveillement aux collègues et à leurs enfants invités à l'une des 3 représentations privatisées.

En raison du pourcentage élevé d'absences l'année dernière (26 %) et les années précédentes, une approche différente a été choisie cette année : tous les membres du personnel inscrits ont été invités à retirer leur billet d'entrée au Front Office à Brucity. Cela a été possible pendant 2 ½ semaines, lors de permanences organisées par le personnel administratif de l'association.

Il a été constaté que 11,54% des personnes inscrites ne se sont pas présentées.

Il s'agit là d'une amélioration significative. Toutefois, le conseil d'administration a décidé de rassembler sur une liste d'attente les familles qui ne se sont pas présentées en 2022 et 2023, et qui se réinscriraient en 2024. Elles seront les dernières à recevoir un billet, s'il en reste.

2.5 Avantages pour les membres

L'association s'efforce en permanence d'élargir sa gamme de réductions et d'avantages pour ses bénéficiaires.

Au total, en 2023, 85 avantages (63 en 2022) ont été proposés dans les domaines suivants :

Culture : 33 (expositions temporaires incluses)

Parcs à thème : 12

Activités pour enfants et sports : 4

Voyages et vacances : 6

Alimentation/restauration : 12

Shopping : 17

Assurance : 1

L'offre est publiée dans un catalogue. Elle est mise à disposition des bénéficiaires via la plateforme Calameo ainsi que via le groupe Facebook de SoBru et le site web de l'association (www.sobru.bruxelles.be).

2.6 Communication

La communication aux bénéficiaires, même après huit ans, reste une préoccupation majeure. Il est régulièrement constaté que des bénéficiaires n'ont pas ou peu d'informations sur les offres de l'association.

Son propre site web, après le groupe Facebook, est une étape importante à cet égard. Depuis 2023, le site a été visité par 12.000 nouveaux utilisateurs en Belgique. Outre la page d'accueil, ce sont surtout les pages présentant les avantages qui sont consultées.

Le groupe Facebook, lancé le 13 mai 2016, a connu une croissance limitée du nombre de membres. Fin 2023, ce groupe comptait 1 480 membres (+ 126 par rapport à 2022).

En 2023, il a été consulté 12.100 fois. Il a été téléchargé 516 fois. Le temps de lecture moyen était de 3 minutes.

2.7 Organisation interne

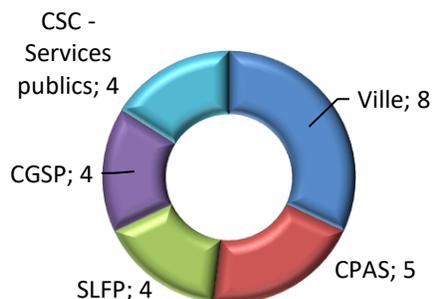
Les organes décisifs de l'association sont l'assemblée générale et l'organe d'administration. L'organe d'administration a confié le pouvoir de décision dans les dossiers sociaux au comité social. Enfin, un secrétariat sous la direction de l'administrateur-délégué s'occupe de la gestion journalière.

En 2023, la représentation dans l'assemblée générale et dans l'organe d'administration a connu des changements.

2.7.1 Assemblée générale

Comme le prévoient les statuts, l'assemblée générale est composée de 25 membres effectifs. Ils représentent la Ville de Bruxelles, le CPAS de Bruxelles et les 3 organismes syndicaux représentatifs

auprès de la Ville et le CPAS. La Ville et le CPAS se partagent 13 mandats. Les organismes syndicaux délèguent 12 mandataires.



Les changements dans les membres effectifs de l'assemblée générale ont été effectués à la suite de départs à la pension.

En 2023, la représentation de la Ville de Bruxelles dans l'assemblée générale a connu 1 changement. M. Luc Symoens a démissionné comme membre de l'assemblée générale à la suite de sa pension. Il a été remplacé dans cette fonction par M. Philippe Rossignol. La Ville y a été représentée par l'échevine ayant les RH dans ses attributions, Mme Faouzia Hariche, et par :

Luc Symoens (jusqu' au 21/04)	Dirk Leonard	Sophie Deprez
Anne Vandenbulcke	Nico Raemdonck	Didier Gilson
Rosa-Maria Giammorcaro	Philippe Rossignol (àpd 2/05)	

La représentation du CPAS n'a pas connu de changement dans ses membres effectifs.

Les membres effectifs, représentants du CPAS en 2023, ont été :

Khalid Zian	Rita Glineur	Catherine Dujardin
Pierre Verbeeren	Clémentine Yumbi	

Chaque organisme syndical, représentatif auprès de la Ville et du CPAS, délègue 4 représentants dans l'assemblée générale.

Au courant de l'année 2023, 2 membres effectifs ont été remplacés.

Mme Linda Borremans a démissionné en date du 24 mars 2023 à la suite de sa pension. Elle a été remplacée à cette date comme membre effectif pour la CSC-Services publics par Mme Karolina Klejn.

Mme Patricia De Waegeneer a démissionné en date du 1^{er} septembre 2023 à la suite de sa pension. Elle a été remplacée à partir du 3 octobre 2023 comme membre effectif pour le SLFP par Mme Carine Bernard.

En 2023, les 12 mandats des organismes syndicaux ont été occupés par :

Pour la CGSP :

Jean-François Roblot	Abdelouahid Ahbib	Jean-Yves Thibaut
Zaccaria Moudden Ridai		

Pour la CSC-Services publics :

Jürgen Branckaert	Carole Brabants	Patricia Desplenter
Linda Borremans (jusqu'au 24/03)	Karolina Klejn (àpd 24/03)	

Pour le SLFP :

John Van Campenhout	Patricia De Waegeneer (jusqu'au 1/09)	Jonathan Butera
Sandra Michiels	Carine Bernard (àpd 3/10)	

Comme les années précédentes, Mme Faouzia Hariche était la présidente de l'association.

M. Khalid Zian, président du CPAS de Bruxelles et M. John Van Campenhout, siégeant pour le SLFP, étaient les vice-présidents de l'association.

En 2023, seule l'assemblée générale statutaire annuelle a été organisée.

Lors de cette assemblée générale ordinaire annuelle, qui a eu lieu le 21 avril 2023, les comptes annuels 2022, le rapport d'activité 2022 et le budget 2023 ont été approuvés.

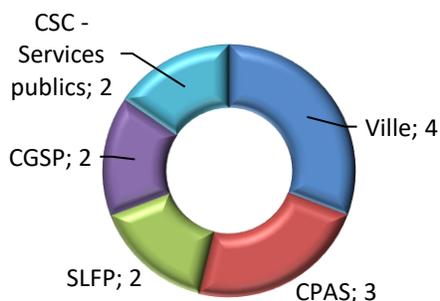
L'assemblée a pris connaissance de la démission de :

- Mme Huguette Engongolo-Ilombe et M. Luc Symoens comme membres effectifs;
- De Mme Linda Borremans comme membre effectif et administratrice à partir du 21 avril 2023 ;
- De M. Dirk Leonard comme administrateur-délégué à partir du 2 mai 2023.

L'assemblée a désigné Mme Karolina Klejn comme administratrice pour la CSC-Services publics.

M. Philippe Rossignol a été désigné comme administrateur-délégué de l'association à partir du 2 mai 2023.

2.7.2 Organe d'administration



Cet organe, avec une constitution quasi paritaire, a connu 3 changements.

L'assemblée générale, en sa réunion du 21 avril 2023, a marqué son accord au remplacement comme administrateur-délégué de M. Dirk Leonard par M. Philippe Rossignol, représentant de la Ville de Bruxelles, à partir du 2 mai 2023.

Mme Linda Borremans a été remplacée par Mme Karolina Klejn.

En sa séance du 3 octobre 2023, l'organe d'administration a coopté Mme Sandra Michiels, membre effectif représentante du SLFP, comme administratrice remplaçant Mme Patricia De Waegeneer démissionnaire à la suite de sa pension.

Les remplacements de M. Dirk Leonard et de Mme Linda Borremans ont été publiés dans les annexes du Moniteur belge le 17 mai 2023.

En 2023, ont été membres de l'organe d'administration :

Faouzia Hariche	Ville	Présidente
Khalid Zian	CPAS	Vice-président
Linda Borremans	CSC Services publics – CPAS	Fin du mandat : 24/03
Dirk Leonard	Ville	Fin du mandat d'administrateur-délégué : 2/05
Philippe Rossignol	Ville	Début du mandat d'administrateur-délégué : 2/05
Anne Vandebulcke	Ville	
Sophie Deprez	Ville	Trésorière
Rita Glineur	CPAS	
Pierre Verbeeren	CPAS	
Jean-François Roblot	CGSP - CPAS	
Zaccaria Moudden Ridai	CGSP-Ville	
Jürgen Branckaert	CSC Services publics – Ville	
Patricia De Waegeneer	SLFP – CPAS	Fin du mandat 1/09
John Van Campenhout	SLFP - Ville	Vice-président
Karolina Klejn	CSC Services publics - CPAS	Début du mandat 21/04
Sandra Michiels	SLPF - CPAS	Début du mandat par cooptation 3/10

L'organe d'administration s'est réuni 3 fois sous la présidence de Mme Faouzia Hariche.

En sa réunion du 24 mars 2023, les administrateurs ont marqué leur accord à l'adhésion d'un nouvel employeur : RCA Bourse et ce à partir du 1^{er} juillet 2023.

2.7.3 Comité social

Ce comité, composé paritairement (VBX et CPAS vs organismes syndicaux) de 6 représentants de l'organe d'administration, s'est réuni 22 fois durant l'année.

La représentation des administrateurs du groupe des organismes syndicaux dans ce comité variait régulièrement. A chacune de ces séances, seul 1 administrateur par organisation était présent.

Pour la Ville et le CPAS siégeaient : M. Dirk Leonard (jusque fin avril), M. Philippe Rossignol (à partir du mois de mai), Mme Rita Glineur & M. Pierre Verbeeren.

Le comité a examiné 81 demandes d'aide sur base des rapports sociaux présentés par les 2 assistantes sociales de l'association.

Le détail des décisions, prises de manière collégiale, a été repris sous le point [3.1.2. Dépenses](#), de ce rapport annuel.

2.7.4 Secrétariat

La gestion journalière est assurée par un secrétariat dont le personnel est mis à disposition par la Ville et travaille sous la supervision de l'administrateur-délégué.

Ce secrétariat est composé d'un chef de service adjoint et de 5 assistants administratifs, représentant 5,6 ETP. Le chef de service adjoint est également le secrétaire de l'association.

Le secrétaire participe, sans droit de vote, aux réunions de l'assemblée générale, de l'organe d'administration et du comité social.

En plus, le CPAS et la Ville mettent des assistantes sociales à disposition. En 2023, elles représentaient 2 ETP.

Les bureaux et tous les moyens de fonctionnement sont mis à disposition par la Ville de Bruxelles.

Le secrétariat exécute les décisions, assure la communication, traite les demandes de primes et interventions, assure la comptabilité de l'association et contribue à l'élaboration et l'exécution de la politique de l'association. Il est également chargé de l'organisation des événements.

3 Rapport financier

3.1 Compte de résultat

Le résultat d'un exercice comptable est obtenu par la différence entre les produits (cotisations des membres et contributions aux événements) et les charges encourues par l'association au cours de l'exercice (primes et interventions, secours accordés par le comité social, primes d'assurances, contributions, frais de publication,...).

En 2023, ces charges et produits s'élevaient à :

Charges		Produits	
Primes et interventions	312.101,28 euros	Cotisations	310.287,50 euros
Secours comité social	22.143,11 euros	Evénements	43.901.18 euros
Evénements	51.283,98 euros	Intérêts bancaires	497.63 euros
Assurances	880,78 euros		
Frais de publication Moniteur	314,84 euros		
Prêts irrécouvrables	79.69 euros		
Frais bancaires	205,92 euros		
Site web	7.187,40 euros		
Autres charges	54,95 euros		
Total des charges	394.251,95 euros	Total des recettes	354.686,31 euros

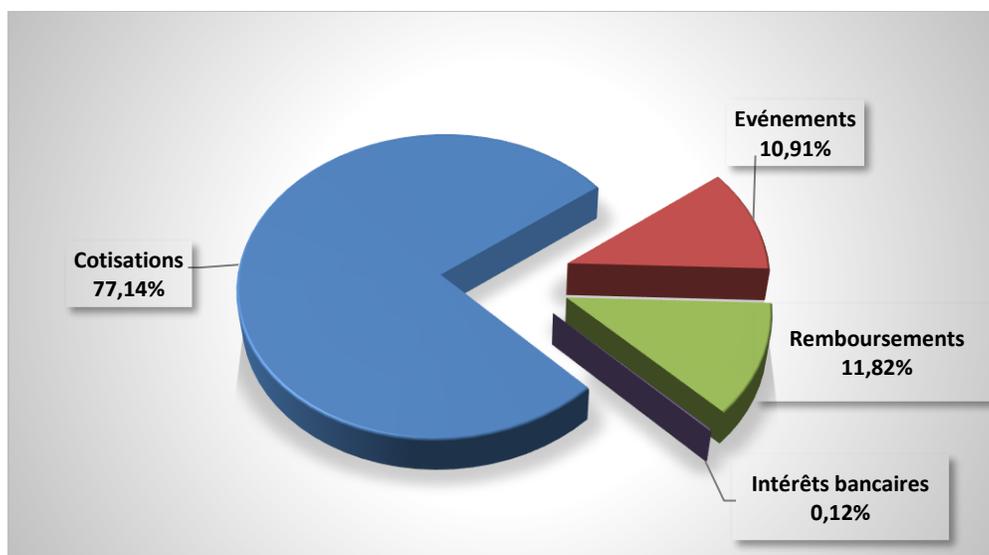
En comptabilité, l'octroi de prêts et avances n'est pas considéré comme une charge, mais bien comme un droit / une créance. C'est pourquoi les montants accordés ou les remboursements ne sont pas repris dans le résultat annuel. Une créance n'est considérée comme charge que quand elle ne peut pas être récupérée.

A cette fin, une procédure a été prévue dans le règlement d'ordre interne et des règles d'amortissement ont été décidées.

A la fin de l'exercice, 1 dossier dont la créance n'était pas remboursée endéans les 24 mois a été soumis au comité social, les tentatives de contact entreprises par le secrétariat étant restées sans résultat. Pour ce dossier, le comité social a décidé de considérer le solde impayé comme irrécupérable. Par conséquent, un montant de 79,69 euros a été inscrit sous la rubrique « Défaillance de paiements – Prêts » (643100).

3.1.1 Recettes

L'association génère des recettes principalement dans 3 domaines : les cotisations annuelles des membres, les remboursements de prêts et avances, et les contributions financières des employeurs dont les membres du personnel ont participé aux événements, comme la fête de Saint-Nicolas.



3.1.1.1 Les cotisations

A la suite de la décision de l'assemblée générale du 21 avril 2023, la cotisation annuelle 2023 s'élevait à 25,00 euros par membre du personnel en service au 31 décembre de l'année antérieure.

Pour 2023, ces cotisations s'élevaient à 310.287,50 euros.

Toutes les cotisations des membres ont été perçues.

3.1.1.2 Remboursement de prêts et d'avances

Le comité social de l'association a le pouvoir d'accorder aux bénéficiaires nécessiteux un prêt social ou une avance. Les prêts sociaux doivent être remboursés endéans maximum 24 mois.

Pour les prêts et avances accordés et payés dans la période 2015 - 2022, des remboursements pour un montant de 22.882,92 euros ont été perçus en 2023.

Pour les prêts et avances accordés en 2023, un montant de 24.661,50 euros a été perçu en remboursements.

Le 31 décembre 2023, l'association comptait 27.894,77 euros de créances ouvertes pour des prêts et avances accordés en 2023 et 6.636,50 euros pour ceux des années antérieures.

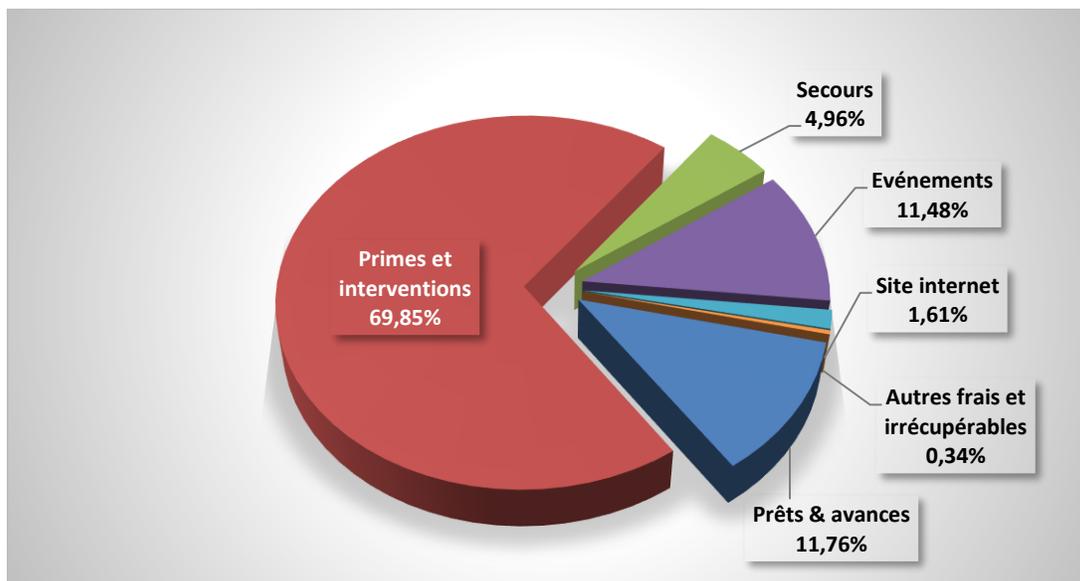
3.1.1.3 Recettes d'événements

Les demandes de remboursement aux employeurs participants ont été envoyées fin décembre. Deux des employeurs participants ont réglé leur participation avant la fin de l'exercice. A la clôture de l'exercice, un montant de 42.918,44 euros a dû être inscrit comme créance à recouvrer auprès des membres.

3.1.2 Dépenses

L'association a 2 grands postes de dépenses : les prêts, avances et secours accordés par le comité social et la liquidation de primes et interventions à ses bénéficiaires. Ces 2 postes, et quelques frais généraux sont financés par les cotisations. En plus, l'association préfinance les frais de l'organisation de la fête de Saint-Nicolas qui sont quasi intégralement récupérés auprès des employeurs participants.

Répartition des dépenses par poste :



En 2023, le comité social a accordé des prêts pour un montant de 52.042,27 euros et 514,00 euros d'avances. Un montant de 22.143,11 euros a été accordé en secours. Ce dernier type d'aide financière ne doit pas être remboursé.

En exécution du règlement des primes et interventions, adopté au 1er janvier 2016, 1.893 demandes ont été honorées pour un montant total de 312.101,28 euros.

Le coût pour la fête de Saint-Nicolas s'élevait à 51.283,98 euros.

Pour 2023, l'association n'a pas reçu d'invitation à payer la taxe annuelle sur les Asbl en compensation de leur exonération des droits de succession. Une déclaration dans le cadre des contributions pour personnes morales a également été introduite. Aucune taxe n'en a résulté.

La rubrique « autres frais » contient les primes d'assurance pour les assurances responsabilité civile et responsabilité des administrateurs, des frais bancaires que la banque perçoit de nouveau depuis 2023 et les frais de publication de l'actualisation 2023 de l'organe d'administration dans le Moniteur belge.

Pour 2023, ce poste contient également la facture pour la réalisation du site web de l'association, soit 7.187,40 euros. Il s'agit ici d'un coût exceptionnel pour l'association.

3.2 Bilan

L'actif de l'association n'est composé que d'actif circulants : créances sur les membres, créances issues de prêts sociaux, le compte épargne, le compte courant et la caisse.

Le passif de l'association contient le résultat cumulé des années antérieures (fonds social) et les dettes.

Le bilan 2023 est repris dans [l'annexe 6.2](#).

3.2.1 Les créances ouvertes

Fin 2023, les créances ouvertes représentaient un montant de 77.449,71 euros. Il s'agit de créances sur des membres et des bénéficiaires.

Les créances sur les membres, représentant 42.918,44 euros, concernent la participation dans les frais de la fête de Saint-Nicolas. Ces créances devraient être apurées avant la fin du 1er trimestre 2024.

Les créances sur des bénéficiaires suite à des prêts et avances accordés représentent 34.531,27 euros. Nous prévoyons qu'un montant de 26.579,72 euros sera réalisé au courant de l'exercice suivant. Le solde de 7.951.55 euros devrait être réalisé au courant de l'exercice suivant.

3.2.2 Placements et valeurs disponibles

Le 31 décembre 2023, le solde du compte courant était de 155.713,12 euros, celui du compte d'épargne était de 150.497,62 euros et il reste un montant de 11.637,00 euros disponible à la Caisse communale.

3.2.3 Dettes

A la fin de l'année comptable, il restait 1 facture à payer. Il s'agit d'un engagement de payer au Projet Duo Asbl la somme de 100,00 euros accordée comme aide financière à un bénéficiaire.

3.2.4 Fonds social

Au 31 décembre 2023, le fonds social de l'association s'élevait à 395.197,45 euros.

4 Conclusions

Cette année a été marquée par un changement d'administrateur-délégué, une nouvelle période d'ajustement pour le fonctionnement de la permanence sociale et le lancement d'un site internet pour l'association.

Tous ces changements et ajustements n'ont en rien empêché l'association de continuer à fonctionner de manière efficace.

Le site internet tant attendu s'avère être un outil adéquat permettant aux bénéficiaires de s'informer de leur propre initiative.

5 Les défis du futur

Comme les années précédentes, il reste très important de s'assurer que le public cible de l'association connaisse ses offres et que l'on veille à fournir des services de qualité aux membres et aux bénéficiaires.

5.1 La permanence sociale

En 2023, une légère hausse de la fréquentation de la permanence sociale a pu être constatée. Il n'y a pas de raison clairement identifiable. Il reste donc nécessaire de continuer à informer les bénéficiaires de l'existence de ce service. Il est également important de rester attentif aux éventuels obstacles à faire appel aux assistants sociaux afin, dans la mesure du possible, d'y remédier.

Il convient donc d'examiner, en concertation avec les employeurs affiliés, la meilleure manière de diffuser l'information.

5.2 L'offre d'avantages et réductions

L'association pourrait avoir un impact positif plus important sur le bien-être financier de ses bénéficiaires en développant encore mieux l'offre d'avantages et de réductions.

L'offre actuelle de 85 avantages dans 7 secteurs économiques peut certainement être développée pour couvrir tous les domaines de la vie.

Les mots-clés de ce développement sont : qualité, proximité et, de préférence, facile à accéder.

Des instruments tels que l'adhésion à une centrale d'achat ou l'organisation/inscription à des achats groupés peuvent s'avérer être des leviers efficaces.

5.3 La communication

Avec la réalisation de son site web, l'association dispose désormais de 2 canaux de communication propres qui permettent un contact direct avec ses membres. Toutefois, il faut veiller à ce que les informations disponibles restent correctes et à jour.

De plus, il est absolument nécessaire que soit créé, au sein du site, un « My-SoBru », un espace dans lequel les bénéficiaires pourront consulter des informations privilégiées.

Il est également important de continuer à prêter attention à ceux pour qui l'accès aux outils numériques reste difficile. La répétition et le renouvellement des campagnes d'affichages et de dépliants restent donc nécessaires.

5.4 Satisfaction des clients

En 2024, une enquête de satisfaction sera menée auprès des bénéficiaires. Ces résultats pourront aider l'association à mieux cibler ses services offerts au groupe cible et à mieux répondre à leurs attentes.

5.5 De nouvelles initiatives

L'association pourrait initier ou organiser des actions de solidarité faisant appel à l'engagement des employeurs et leurs travailleurs.

Cela contribuerait grandement à l'image sociale des employeurs et au développement d'une culture d'entreprise commune, mais aussi à la notoriété de l'association auprès de ses bénéficiaires.

6 Annexes

6.1 Comptes de résultats 2023

Compte de résultats ASBL SoBru - Exercice 2023					
<u>CHARGES</u>			<u>PRODUITS</u>		
II	Coût des ventes et prestations		I	Ventes et prestations	
60/61	B. Services et biens divers	8.437,97 €	73	Cotisations, dons, legs & subsides	354.188,68 €
			731000	Cotisation 2023	310.287,50 €
61	Assurance responsabilité civile	880,78 €		<i>De la Ville de Bruxelles</i>	219.150,00 €
	Publications au Moniteur belge	314,84 €		<i>Des autres employeurs-membres</i>	91.137,50 €
	Frais de port	54,95 €	732000	Quote-part Saint-Nicolas 2023	43.901,18 €
	Site internet	7.187,40 €		<i>De la Ville de Bruxelles</i>	40.000,00 €
640/68	G. Autres charges d'exploitation	385.813,98 €		<i>Des autres employeurs-membres</i>	3.901,18 €
643010/085	Primes et interventions	312.101,28 €	75	Produits financiers	497,63 €
643100	Comité social - Secours	22.143,11 €	756000	Produits financiers divers	497,62 €
643200	Défaillance de paiement - prêts et avances	79,69 €	758200	Différence sur paiements	0,01 €
643300	Evénements - Fête de Saint-Nicolas	51.283,98 €			
659000	Frais bancaires	205,92 €			
X	Impôts sur le résultat 2022	- €			
671300	A. Taxe annuelle compensatoire	- €			
	TOTAL CHARGES	394.251,95 €		TOTAL PRODUITS	354.686,31 €
	Résultat à reporter	- 39.565,64 €			
	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>354.686,31 €</u>		<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>354.686,31 €</u>

6.2 Bilan 2023

Bilan ASBL SoBru - Exercice 2023			
ACTIFS IMMOBILISES	- €	CAPITAUX PROPRES	395.197,45 €
		V. Bonus reporté	515.260,91 €
		Malus reporté (-)	120.063,46 €
ACTIFS CIRCULANTS	395.297,45 €		
V. Créances à plus d'un an	7.951,55 €	PROVISIONS	- €
B. Prêts accordés à + d'1 an	7.951,55 €		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	- €	VII.A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	- €
VII. Créances à un an au plus	69.498,16 €	B. Provisions pour dons et legs avec droit de reprise (ann. IV)	- €
A. Cotisations et quote-part aux activités de l'ASBL	42.918,44 €		
B. Prêts accordés échéant dans l'année	26.579,72 €	DETTES	100,00 €
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	150.497,62 €	IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	
A. Compte d'épargne	150.497,62 €	C. Fournisseurs	100,00 €
IX. Valeurs disponibles	167.350,12 €		
A. Compte courant	155.713,12 €		
B. Caisse	11.637,00 €		
X. Comptes de régularisation	- €		
TOTAL DE L'ACTIF	395.297,45 €	TOTAL DU PASSIF	395.297,45 €

6.3 Listes de présences aux assemblées générales et aux réunions de l'organe d'administration

6.3.1 Présences 2023 – Assemblée générale

Il s'agit de mandats non-rémunérés

	21/04/2023	Début mandat dans l'année	Fin de mandat dans l'année
Membres effectifs			
HARICHE Faouzia	P		
RAEMDONCK Nico	P		
SYMOENS Luc	E		21/04/2023
LEONARD Dirk	P		
VANDENBULCKE An	P		
DEPREZ Sophie	P		
GIAMMORCARO Rose-Maria	P		
GILSON Didier	P		
ROSSIGNOL Philippe		02/05/2023	
ZIAN Khalid	E		
GLINEUR Rita	P		
VERBEEREN Pierre	E		
DUJARDIN Catherine	P		
YUMBI Clementine	E		
VAN CAMPENHOUT John	P		
BUTERA Jonathan	P		
DE WAEGENEER Patricia	P		01/09/2023
MICHIELS Sandra	P	24/03/2023	
BERNARD Carine		03/10/2023	
BRANCKAERT Jürgen	P		
BRABANTS Carole	P		
BORREMANS Linda			24/03/2023
DESPLINTER Patricia	E		
KLEJN Karolina	P	24/03/2023	
MOUDDEN RIDAI Zaccaria	P		
AHBIBI Abdelouahid	P		
ROBLOT Jean-François	P		
THIBAUT Jean-Yves	E		

P = Présent – A = Absent – E = Excusé

6.3.2 Présences 2023 aux réunions de l'organe d'administration

Il s'agit de mandats non-rémunérés.

	24/03/2023	03/10/2023	18/12/2023	Début mandat dans l'année	Fin de mandat dans l'année
Membres effectifs					
HARICHE Faouzia	P	P	P		
LEONARD Dirk	P				02/05/2023
VANDENBULCKE An	P	P	P		
ROSSIGNOL Philippe		P	P	02/05/2023	
DEPREZ Sophie	P	P	P		
ZIAN Khalid	E	E	E		
GLINEUR Rita	P	E	P		
VERBEEREN Pierre	P	P	E		
VAN CAMPENHOUT John	E	P	P		
DE WAEGENEER Patricia	P				01/09/2023
MICHIELS Sandra		P	P	03/10/2023	
BRANCKAERT Jürgen	E	E	E		
BORREMANS Linda	E				24/03/2023
KLEJN Karolina		P	P	24/03/2023	
MOUDDEN RIDAI Zaccaria	P	P	P		
ROBLOT Jean-François	E	P	E		

P = Présent – A = Absent – E = Excusé

6.4 Marchés publics 2023

NATURE MARCHÉ (Travaux, fournitures, services) SOORT OPDRACHT (Werken, leveringen, diensten)	PROCEDURE DE PASSATION - PLAATSINGSPROCEDURE	N° - Nr. DOSSIER (Référence)	OBJET DU MARCHÉ - VOORWERP VAN DE OPDRACHT	MONTANT DU MARCHÉ - BEDRAG VAN DE OPDRACHT	NOM ADJUDICATAIRE - NAAM OPDRACHTNEMER	ADRESSE ADJUDICATAIRE - ADRES OPDRACHTNEMER	DATE DECISION DESIGNATION - DATUM TOEWIJZINGSBESLISSING
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	23-001	Privatisation d'un spectacle pour la fête de Saint-Nicolas / Privatisering van een circusvoorstelling voor het Sinterklaasfeest	€ 27.000,00	Cirque Bouglione / La Hennuyère de spectacles	Chaussée d'Alseberg, 842 1180 Bruxelles Alsebergsesteenweg, 842 1180 Brussel	03/10/2023
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	23-002	Prestation de photographe pour la fête de Saint-Nicolas / Prestatie van een fotograaf tijdens het Sinterklaasfeest	2.450,00 €	Studio Francine	Boulevard du Jardin Botanique 41 1000 Bruxelles Kruidtuinlaan 41 1000 Brussel	03/10/2023
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	23-003	Fourniture de livres pour Saint-Nicolas / Levering van boeken voor Sinterklaas	€ 11.400,00	Le Wolf Asbl	Rue de la Violette 20 1000 Bruxelles Violetstraat 20 1000 Brussel	03/10/2023
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	23-004	Location d'un costume Saint-Nicolas et Père fouettard / Huur van een kostuum Sinterklaas en Roet Piet	340,00 €	Costhea Costumes	Quai aux Briques 22 1000 Bruxelles Baksteenkaai 22 1000 Brussel	03/10/2023
Marché de services / Opdracht van diensten	Négocié / Onderhandeld	23-005	Fourniture de sachets de friandises / Levering van zakjes snoepgoed	5.400,00 €	Ameel Candy World NV	Industrieweg 22 8800 Roeselare	03/10/2023

6.5 Voyages

Voyages d'étude et colloques à l'étranger entraînant une dépense à charge de l'organisme public auxquelles des membres de l'organe de gestion ont participé en 2023 dans le cadre de leurs fonctions.

DATE	DESTINATION	PARTICIPANTS	OBJET	DATE ET REF. DECISION ORGANE D'ADMINISTRATION
Néant				